

GRATTEPANCHE



LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS PRESENTE

SES MEILLEURS VŒUX



DECEMBRE 1993 - N°22



PHOTO P. LEFLOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

En 1993, le Conseil Municipal s'est réuni les 26 Janvier, 16 Février, 30 Mars, 24 Mai, 17 Juin, 30 Juin, 6 Juillet, 12 Octobre et 09 Novembre. Les décisions suivantes ont été prises lors de ces réunions.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal a décidé cette année encore de diminuer ces taux. Pourquoi seulement la taxe d'habitation? Si l'on compare les taux moyens du département de chacune des taxes par rapport aux taux votés au niveau communal, c'est la taxe d'habitation qui est la plus "forte".

TAXES	% 1992	% 1993	Départ.	Coeff.
Habitation	18,00	17,00	12,08	+ 1,407
Foncier bâti	16,61	16,61	19,37	- 0,85
Foncier n. bâti	40,99	40,99	30,31	+ 1,352
Professionnelle	9,20	9,20	/	/

Les taux de l'année 1993 ont été votés à l'unanimité.

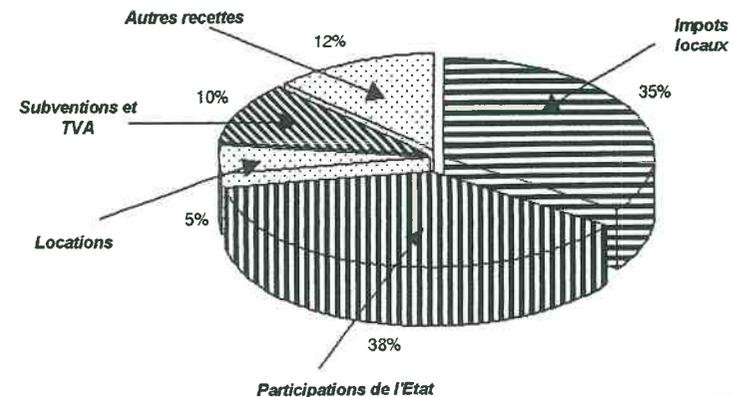
2. COMPTE ADMINISTRATIF 1992

Le bilan de l'exercice 1992 est le suivant:

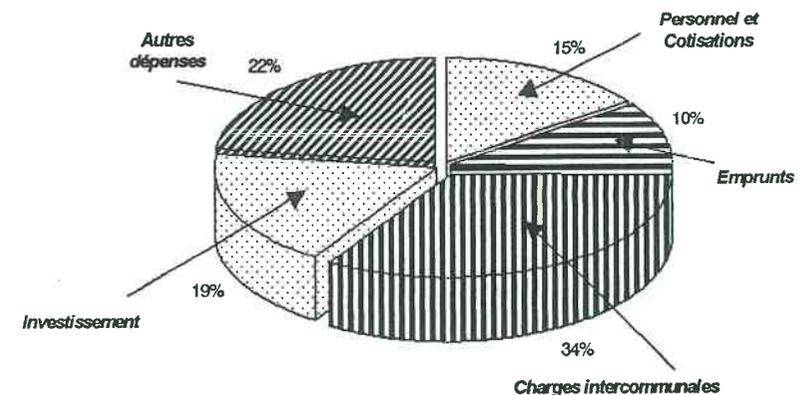
Excédent d'investissement	175 311 F.
Excédent de fonctionnement	129 834 F.
Restes à réaliser	276 666 F.

Le Compte Administratif 1992 a été adopté à l'unanimité.

RECETTES 1992



DEPENSES 1992



3. BUDGET PRIMITIF 1993

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Denrées et fournitures	11 500 F.
Frais de personnel	112 000 F.
Impôts et taxes	4 000 F.
Travaux et Services ext.	84 000 F.
Charges intercommunales	222 000 F.
Subventions	8 500 F.
Frais de gestion générale	50 000 F.
Frais financiers	23 132 F.
Investissement	91 272 F.

T O T A L	= 607 358 F.

RECETTES

Produits domaniaux	31 000 F.
Recouvrements	36 600 F.
Dotations de l'Etat	250 082 F.
Impôts indirects	5 600 F.
Contributions directes	284 076 F.

T O T A L	= 607 358 F.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement d'emprunts	34 054 F.
Acquisitions de biens	27 100 F.
Travaux	273 438 F.
Dépenses imprévues	10 280 F.

T O T A L	= 344 872 F.

RECETTES

Subventions	140 000 F.
Prélèvement sur rec. de fonct.	91 272 F.
Participations aux travaux	13 600 F.
Emprunts	100 000 F.

T O T A L	= 344 872 F.

Le Budget Primitif 1993 a été adopté à l'unanimité.

4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 334 F.
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	327 311 F.

T O T A L	= 383 645 F.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	155 834 F.
RECETTES D'INVESTISSEMENT	227 811 F.

T O T A L	= 383 645 F.

Le Budget Supplémentaire 1993 a été adopté à l'unanimité.

5. LES DOSSIERS EN COURS



A. SALLE POLYVALENTE

Dans notre dernier bulletin communal, nous avons publié la lettre adressée par le Conseil Municipal à M. le Président de l'Association Familiale pour lui proposer le rachat par la Commune de la Salle située Place de l'Eglise et qui était la propriété de ladite Association. Cette solution était celle souhaitée par une très grande majorité d'habitants.

L'Association, réunie en assemblée générale, a accepté de vendre la Salle à la Commune aux conditions suivantes:

- 10 000 F. à la signature des actes notariés.
- 10 000 F. par an pendant 4 ans (augmentés des intérêts calculés sur la base de l'indice INSEE)

Par délibération en date du 26 Janvier 1993, le Conseil Municipal a accepté ces conditions.

La vente a été réalisée le 12 Février 1993 devant Maître QUEQUET, Notaire à Saint-Sauflieu.

Le Conseil Municipal a donc décidé:

1. D'abandonner le projet de construction d'une nouvelle salle en annulant la délibération du 06 Juillet 1992.

2. De confier les travaux d'étude pour l'aménagement de la salle au cabinet FERTON-PAUCHET (Architecte et Economiste en bâtiment)

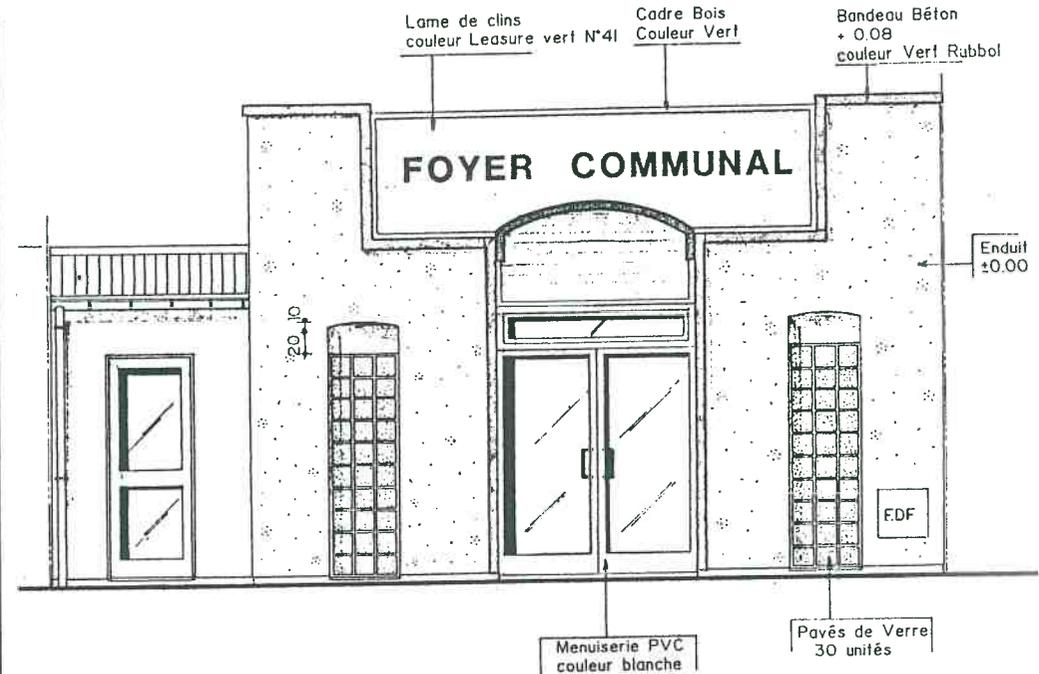
3. De créer une Commission (composée de MM. LEVERT E., POCHOLLE M-M., BOCQUET J-M. et HANIN J-C.) chargée de préparer et d'approuver le projet d'aménagement en collaboration avec le cabinet d'étude et les responsables de l'Association Familiale Rurale qui seront invités aux diverses réunions de travail.

4. De demander une subvention dans le cadre de la 2ème part de la D.G.E. (Subvention de l'Etat)

Par arrêté préfectoral en date du 20/04/1993, une subvention de 105 000 F. (soit 30 % du montant H.T.) a été accordée à notre Commune.

Le plan de financement des travaux approuvé par le Conseil Municipal est donc le suivant:

Restes à Réaliser	182 000 F.
Budget primitif	21 957 F.
Emprunt Principal	80 000 F.
Emprunt T.V.A.	70 000 F.
Subvention de l'Etat	105 000 F.
TOTAL =	459 457 F.



Façade sur Rue

Le permis de construire a été obtenu le 18 Août 1993 après quelques difficultés administratives, ce qui explique en partie le retard qu'ont pris les travaux (qui ont débuté le 12 Octobre dernier et qui dureront plusieurs mois).

Les entreprises qui ont été choisies pour effectuer les travaux sont les suivantes:

Maçonnerie - Assainissement	DELATRE
Charpente - Menuiserie	NOLLET
Couverture	MORONVILLE
Carrelage	AMIENS CERAMIQUE
Plafond	SICRAL AMIENS
Plomberie - Sanitaire	DEMOLLIENS

A noter que toutes les entreprises locales avaient été consultées. Le choix s'est porté sur celles qui étaient les "moins disantes".

L'Association Familiale participe à la réalisation du projet; M. BARDET Bruno, Vice-Président, a pris en charge bénévolement l'installation électrique de la Salle.

Les deux jeunes, embauchés par la Commune dans le cadre d'un C.E.S. (Contrat - Emploi - Solidarité) réaliseront les travaux de peinture, de nettoyage et apporteront leur aide dans d'autres cas (Electricité par exemple).

Je voudrais enfin souligner l'importance de l'aménagement qui va être réalisé. Il s'agit, en effet, d'une véritable rénovation, les travaux et les contrôles de qualité et de conformité ayant été confiés à des professionnels. La réalisation du projet ne sera en aucun cas bâclée.

B. INTERCOMMUNALITE

Après de multiples réunions (sucessivement à Remiencourt, Hébecourt, Grattepanche, Saint-Sauflieu, Thézy-Glimont, Boves, Dommartin, Rumigny, Remiencourt, Estrées/Noye, Hébecourt, Saint-Sauflieu, Remiencourt, Grattepanche, Hébecourt et Saint-Sauflieu), un projet de communauté de communes a vu le jour entre les communes suivantes:

Estrées/Noye, Grattepanche, Hébecourt, Remiencourt, Rumigny et Saint-Sauflieu.

Les statuts élaborés en commun ont été approuvés par les différents Conseils Municipaux.

M. le Préfet devrait prendre prochainement un arrêté de création de la "**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD AMIENOIS**"

Le Canton de Boves qui compte 23 communes sera désormais bien divisé à cause de cette Loi sur l'intercommunalité. En effet, 9 communes (Vers/Selle, Saleux, Salouel, Saint-Fuscien, Dury, Sains en Amiénois, Boves, Glisy et Blangy-Tronville) ont rejoint le district amiénois, 4 communes (Cottenchy, Guyencourt, Dommartin et Fouencamps) ont choisi la

communauté de communes ou le district d'Ailly/Noye, 1 commune (Hailles) a opté pour la communauté de communes de Moreuil, 2 communes (Gentelles et Cachy) s'orienteraient vers la communauté de communes de Villers-Bretonneux, 6 communes (dont la notre) adhèrent à la communauté du Sud Amiénois et 1 commune (Thézy-Glimont) ne s'est pas encore prononcée.

Quel avenir pour notre communauté à six?...

Si nous avons choisi de créer cette communauté à six, nous sommes conscients, qu'un jour, il nous faudra peut-être intégrer le district amiénois ou celui d'Ailly/Noye...

Aurons-nous les moyens de garder le dynamisme et la spécificité qui nous réunissent aujourd'hui? Pourrons-nous répondre aux besoins de nos administrés, notamment en ce qui concerne les services (et surtout le logement)?

La réforme fiscale des collectivités locales tant attendue n'est pas prête de voir le jour et l'intercommunalité ne fait que séparer les communes riches des pauvres. Les communes périphériques des grandes villes qui bénéficient injustement d'une taxe professionnelle importante ne sont pas prêtes à partager leurs recettes avec les autres communes.

Notre communauté de communes pourra néanmoins profiter d'une dotation de l'Etat (D.G.F.) mais on constate par ailleurs que l'Etat a tendance en ce moment à donner d'une main et à reprendre de l'autre (Voir les diverses dotations de l'Etat aux collectivités locales dans le budget 1994).

C. LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

M. et Mme CHABREDIER, depuis plusieurs années dans notre Commune, ont quitté le logement situé 1 Rue du Haut à la fin du mois de septembre. Nous leur souhaitons beaucoup de satisfactions dans la nouvelle commune où ils ont fait construire.

Sur avis du Conseil Municipal, le logement a été loué à Mlle VASSEUR Dorothée et M. DEMAYE Stéphane.

L'intercommunalité prend corps dans le canton de Boves

Huit communes se sont réunies à Saint-Saulfieu et ont décidé, sous réserve des délibérations de leurs conseils municipaux, de s'unir dans le cadre de l'intercommunalité. Dommartin, Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Rumigny, Saint-Saulfieu, Thézy-Glimont ont, en une seule soirée, mis sur pied les bases de leur entente.

La volonté d'aboutir a régné sans restriction sur cette séance de travail, après quatorze réunions improductives. Pour aboutir avant novembre 93, date limite de dépôt des projets, il faut que les conseils municipaux puissent donner leur avis pour le mois de juillet. Il est donc nécessaire de leur présenter un projet comprenant les limites de périmètre concerné, les compétences (obligatoires et optionnelles), les transferts de compétences, la fiscalité, le nombre de délégués et le siège de la nouvelle communauté.

A pas de géant

Si les séances précédentes, où tous les participants ne se sentaient pas concernés, n'ont pas fait progresser le projet, cette réunion l'a fait avancer « à pas de géant ». Bien sûr, les compétences obligatoires (aménagement de l'espace et action et développement économique), de

par leur essence même, ont été retenues, mais en outre les compétences optionnelles ont été définies.

D'abord une politique du logement et du cadre de vie, avec une politique de construction de logements locatifs pour développer la vie des villages. Ensuite définir les zones d'activités, deux communes, Hébécourt et Saint-Saulfieu, ont déjà des zones réservées, il conviendrait de les équiper en premier. La protection et la mise en valeur de l'environnement, l'élimination des déchets, la création et l'aménagement de la voirie (avec le transfert du paiement par l'intercommunalité, sans préjudice pour les contribuables), la gestion, l'entretien et la construction d'équipements sportifs en fonction des besoins, enfin les cantines, garderies et centres aérés. Pour terminer, il a été décidé que Saint-Saulfieu serait le siège de la nouvelle communauté et que chaque commune disposerait de deux délégués titulaires par tranche de 419 habitants.

La composition de l'assemblée serait donc de deux sièges pour les communes de Dommartin, Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, de quatre sièges pour Rumigny et Thézy-Glimont, et de six sièges pour Saint-Saulfieu. La prochaine réunion traitera de la fiscalité.

Rumigny : maires en réunion

Remiencourt : l'intercommunalité prend forme

Sept communes du canton de Boves ont un projet commun



Après de nombreuses réunions, sept communes se sont réunies...

Après de nombreuses réunions, sept communes se sont réunies pour réaliser une « communauté de communes ». Les maires et adjoints des communes d'Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Rumigny, Saint-Saulfieu, Thézy-Glimont ont établi un projet de statuts qui sera affiné par une commission composée de MM. Beaurain, Delécolle et Duflocq. Les principaux points ont été passés en

revue ; le siège sera à Saint-Saulfieu, il y aura dix-neuf délégués.

Les compétences obligatoires seront des zones d'activités (Hébécourt et Saint-Saulfieu), pour la compétence économique, la réalisation des Plans d'occupation des sols pour la compétence d'aménagement de l'espace. Les compétences optionnelles seront le ramassage des ordures ménagères, la col-

lecte des déchets, la politique du logement et du cadre de vie, les problèmes scolaires, extra-scolaires, sportifs et culturels, la voie au cas où le S.I.V.O.M. de Boves viendrait à être dissous.

La communauté de communes est établie pour une durée de dix ans dans un premier temps. Les communes devront délibérer sur le projet de statuts qui leur sera communiqué dans les délais les plus courts possibles.

Hébécourt :

Sur les huit communes de départ, six restent en lice pour créer l'intercommunalité du Sud-Amiénois : Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt-Rumigny et Saint-Saulfieu où le siège de la communauté de commune est fixé (1). La toute dernière réunion (à la mi-octobre) a été accueillie pour la deuxième fois à Hébécourt par le maire Denis Garnier et de nombreux conseillers

municipaux du village. Il s'agissait de paufiner les statuts qu'un comité composé de trois membres avait établi.

Chacun des présents a exprimé son opinion en décortiquant les textes présentés. Peu de modification sont à apporter. Reste maintenant, pour quelques-uns, à faire approuver par les conseillers municipaux ces textes. Ils seront prêts à être envoyés à l'administration le 15 novembre.

Lors de la prochaine réunion au mois de novembre et après la relecture des statuts, on préparera le « règlement intérieur ». Le plus urgent à réaliser est l'harmonisation de la taxe professionnelle.

(1) Au départ, Dommartin et Thézy-Glimont étaient intéressés. Dommartin s'est tourné vers Ailly-sur-Noye, tandis que Thézy-Glimont reste en attente.

Le choix s'est avéré difficile dans la mesure où nous avons enregistré 14 demandes dont 7 émanaient de jeunes couples, enfants du village.

Le problème du "LOCATIF" est très important dans les communes de la 2ème couronne de l'agglomération amiénoise. Les demandes sont nombreuses; malheureusement, nos petites communes n'ont pas les moyens de construire des logements à but locatif. Nous aurions pu réhabiliter des logements anciens mais la Commune n'en possède plus. Nous travaillons pour que l'intercommunalité naissante puisse, dans un proche avenir, apporter une amélioration.

A l'heure où l'on parle de "l'Aménagement du Territoire", de "l'exode rural" et de "désertification", il est important de prendre ces demandes en considération, l'obstacle majeur restant essentiellement d'ordre financier.

D. ROUTE DE GRATTEPANCHE A SAINS

L'étude préalable aux travaux d'aménagement de la voie communale n° 331 est à présent terminée. En effet, suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur, M. le Préfet déclaré d'utilité publique la réalisation de ce projet. Les négociations en vue de l'acquisition des parcelles expropriées ont été confiées à la Direction Départementale des Services Fiscaux. Les évaluations du prix des terrains et des indemnités d'éviction ont été définies par le Service des Domaines.

A ce jour, il faut souhaiter que les propriétaires des parcelles concernées par ce projet acceptent de signer les promesses de vente pour une réalisation des travaux en 1994. Dans le cas contraire, il faudra aller en justice, ce qui retardera considérablement les travaux. A ce sujet, il est bon de rappeler que les travaux sont financés par le SIVOM de Boves et qu'ils s'élèvent à 2 500 000 F.

E. POSE D'UN MIROIR

Le Conseil Municipal a étudié la possibilité de la pose d'un miroir au débouché de la Rue du Haut sur la Rue Principale. Compte tenu des éléments dont vous trouverez des extraits ci-dessous, les Conseillers ont décidé d'attendre la prochaine réunion pour prendre une décision.

Photocopie de la lettre de M. l'Ingénieur de la D.D.E.

Direction Départementale de
L'EQUIPEMENT de la SOMME

Monsieur le Maire

Direction des Subdivisions Est

de Grattepanche

Subdivision d'Amiens

Boves

Objet : Pose d'un miroir

P.J. : copie de l'arrêté du 21/09/1981

Monsieur le Maire,

Je vous confirme la possibilité réglementaire de la pose d'un miroir sur la rue principale au débouché de la rue du Haut puisqu'il existe déjà un STOP et que la distance de la bande de stop à la clôture est de 7.10 mètres.

Pour la fourniture d'un miroir conforme à l'arrêté du 21/09/81 et à la norme BO 81-43 bis, il faut compter :

Miroir	:	3 000.00
Mât de 3.50	:	2 450.00
Pose	:	1 000.00

4 450.00 HT soit 5 277.70 F TTC

L'impression de sécurité apportée par un miroir a malheureusement eu parfois pour effet d'augmenter le nombre d'accidents. Par conséquent, même si les lieux semblent se prêter à un tel dispositif, en cas de décision dans ce sens, une information des futurs utilisateurs serait souhaitable : l'arrêt au stop doit être plus long que d'habitude car l'appréciation des vitesses est très aléatoire.

En vous demandant d'excuser la lenteur de ma réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Subdivisionnaire,

Didier Sachy

Extrait de l'arrêté ministériel du 21/09/81 relatif à la signalisation routière (J.O. du 03/10/81)

" L'emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération. En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n'être utilisé que si les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés.

Il peut alors être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies:

- Mise en place d'un régime de priorité avec obligation d'arrêt STOP sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir.
- Distance entre la ligne d'arrêt et le miroir inférieure à 15 m.
- Trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité.
- Limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 50 km/h.
- Implantation à plus de 2,30 m. "

F. ENVIRONNEMENT

D'année en année, notre village s'embellit, notamment grâce à l'effort de tous en ce qui concerne le fleurissement. Cependant, il reste une "verrue": un terrain à l'abandon placé en évidence sur la Rue Principale.

Depuis 1983, date des premiers contacts amiables avec la propriétaire, nous avons essayé d'obtenir un aménagement de ce terrain. Compte tenu de l'attitude négative de notre partenaire, nous avons été obligés d'entamer une procédure d'expropriation.

La Commune est propriétaire du terrain depuis le 29 septembre 1993.

Après expiration des délais d'appel, nous comptons aménager cet espace au cours de l'année 1994.

G. AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Le SIVOM de Boves a accepté de prendre en charge la réfection et le bordurage de la Rue de l'Eglise.

Cette réalisation est programmée pour le 1er trimestre de l'année 1994. Nous pourrions alors envisager le paysagement de la Place de l'Eglise.

H. AUTRES PROJETS

- Réfection de la chaussée et éventuellement bordurage au niveau du virage de la Rue d'Oresmaux.
- Installation du chauffage dans l'église.
- Renforcement du réseau de distribution d'eau potable par une liaison (bouclage) entre la Rue d'Oresmaux et la Rue de Saint-Sauflieu.

6. MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RYON Gérard, n'étant plus en mesure d'assurer sa charge de premier Adjoint et de Conseiller Municipal, a donné sa démission.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un 2ème Adjoint, M. BOCQUET Jean-Marie devenant automatiquement 1er Adjoint. M. NAVARRE Maurice a été élu à l'unanimité.

En outre, M. BOCQUET a été élu délégué de la Commune auprès du SIVOM de Boves.

7. DIVERS

- La Commune a embauché M. LEVEQUE Ludovic avec un contrat "Emploi-Solidarité".
- Le tracteur communal a été vendu au plus offrant pour la somme de 2 500 F.



INFORMATIONS

LES NOUVEAUX

- M. et Mme MASSET et leurs 2 enfants
- M. et Mme ROGER et leurs 2 enfants
- Mme Leullier

LES NAISSANCES

- NIEVES TELLEZ Coraline (le 06/11/93)

LES DECES

- SOMMERMONT Jean (le 06/08/1993)

LES PERMIS

- BUQUET Jean-Pierre
Aménagement d'une maison individuelle
- COMMUNE de GRATTEPANCHE
Aménagement du Foyer Communal
- CARON Marino
Réfection de l'habitation existante

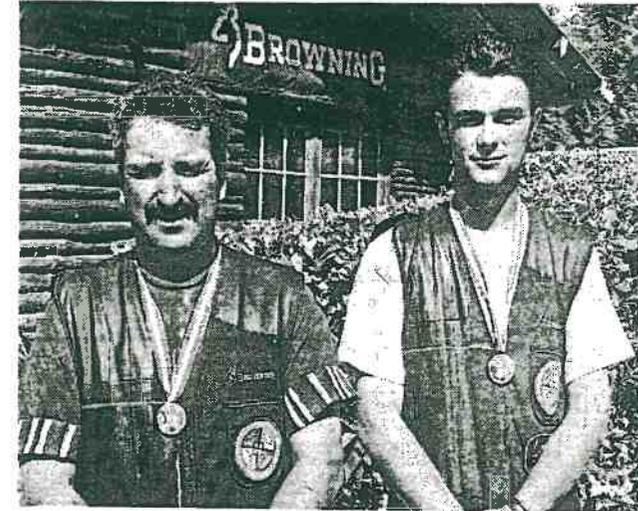
INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les demandes seront reçues jusqu'au

31 DECEMBRE 1993

TIR

Deux Picards, champions de France de ball-trap



De gauche à droite : Claude Ghetti et Richard Gaffet, les deux champions de France.

Richard Gaffet et Claude Ghetti, tous deux du club de « La Pigeonnière », à Grattepanche, ont remporté les championnats de France 1993 de ball-trap, parcours de chasse en troisième et quatrième séries, à Bergerac. Tous deux avaient déjà remporté les championnats de ligue de Picardie à Fleurines, dans leurs catégories respectives.

Richard Gaffet tire depuis quatre ans, il a tiré en juniors jusqu'en 1992 et a remporté deux fois les championnats de ligue de Picardie, juniors. Pour sa première année en seniors, il a réussi le doublé en troisième série et de ce fait, va passer en première série en 1994.

Claude Ghetti dont c'est la première année de licence,

réussit lui aussi le doublé en quatrième série et devrait également se retrouver ainsi en première série en 1994. Le championnat de France s'est déroulé sur trois jours, avec deux cents plateaux à tirer, Gaffet en a cassé cent soixante-dix-sept et Ghetti cent soixante-quinze, de belles joutes futures en perspective, entre les deux tireurs.

Il faut ajouter que sur cinq cent seize participants aux championnats de France, le club de la Pigeonnière en a aligné quatorze. Parmi eux, Antoine Desmedt s'est classé dans les cinq meilleurs vétérans français et Sylvain Mansard, avec cent soixante-huit plateaux, sur deux cents, s'est classé quatrième, en quatrième série.

M. Gaffet est le fils du propriétaire de "La Pigeonnière", stand de tir situé sur la route d'Estrées/Noye à Grattepanche.



Le personnel et les bénévoles du syndicat scolaire.

bilan satisfaisant

M. Hanin, maire de Grattepanche et président du Syndicat scolaire intercommunal Grattepanche, Hébecourt et Rumigny, a réuni pour la fin de l'année le personnel du syndicat et tous les bénévoles qui y prêtent la main. Après avoir salué l'arrivée de M^{me} Davenne, nouvelle institutrice de la maternelle d'Hébecourt, il a évoqué l'année

écoulée et les événements qui l'ont marquée.

Le principal a été l'acquisition d'un minicar, qui conduit les élèves aux différentes classes. Cela n'a été possible qu'après avoir surmonté toutes les difficultés administratives. Mais avec la création d'une régie, le dévouement de conducteurs bénévoles pour suppléer la maladie de

la conductrice titulaire, le minicar a fonctionné à la grande satisfaction de tous.

Le président a également indiqué que les maires des trois communes se partagent le travail pour la bonne marche du syndicat. Après avoir remercié les bénévoles et le personnel pour son action, il a remis des friandises au personnel et des fleurs à M^{me} Gourguechon.

au syndicat scolaire intercommunal

**Hébecourt, Rumigny, Grattepanche :
été chargé pour les enfants**

A Rumigny

Vingt-et-uns enfants sont partis camper durant une semaine au Crotoy, dans le cadre du centre aéré organisé par le Syndicat scolaire Grattepanche, Hébecourt et Rumigny. Pendant leur séjour au camping municipal du Crotoy, ils effectueront un stage de voile à la base nautique de Saint-Firmin-les-Crotoy.

COUP D'ŒIL



COUP D'ŒIL

A Rumigny

Dans une bonne odeur d'encaustique (les tables ont été nettoyées pour la fin de l'année) M. Jean-Claude Hanin, président du syndicat scolaire grattepanche, Hébecourt, Rumigny, a distribué aux élèves qui vont entrer en 6^e des dictionnaires Français/Allemand et Français/Anglais, qui leur permettent de bien travailler...



A PROPOS DE L'ECOLE

ANNEE 93-94

L'année scolaire étant déjà bien entamée, il est possible de faire un premier bilan sur les actions menées dans le Regroupement.

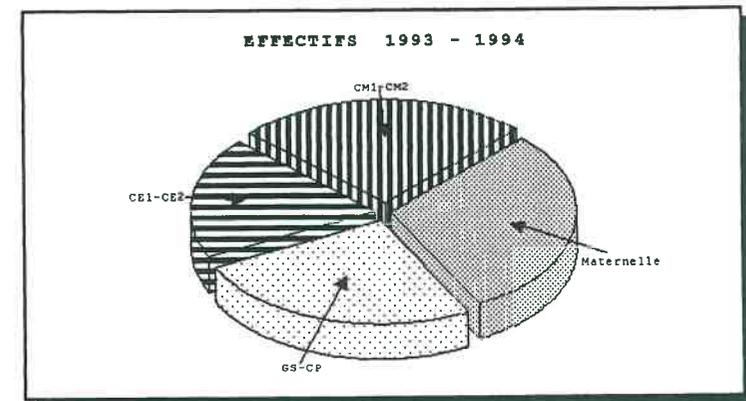
Les classes primaires fréquentent la **piscine Valleret** régulièrement (1 fois par semaine pendant 40 minutes). Les enseignants se sont mis d'accord pour que chaque classe se retrouve pendant plusieurs séances de suite à la piscine. Tous les mardis, l'une des 3 classes (GS-CP, CE et CM) se rend à la piscine pour une série de 9 séances. Cela permet aux enseignants d'établir une progression dans la difficulté des exercices proposés aux enfants et ainsi d'avoir un suivi pédagogique efficace.

Des sorties sont prévues cette année: **Rencontres sportives** organisées par l'USEP, **Musée de Picardie, Courrier Picard, Correspondants...** Les enseignants veillent à ne pas multiplier le nombre de sorties inconsidérément, mais tiennent à ouvrir leur Ecole sur l'extérieur pour permettre des échanges plus fructueux.

Il est à noter que les effectifs n'ont sensiblement pas changé: nous comptons, cette année, 94 élèves dans le Regroupement Scolaire.

Voici la répartition des élèves par classe:

- 28 en Petite et Moyenne Sections à Hébecourt
- 24 en Grande Section et au CP à Rumigny
- 18 au CE à Grattepanche
- 24 au CM à Rumigny



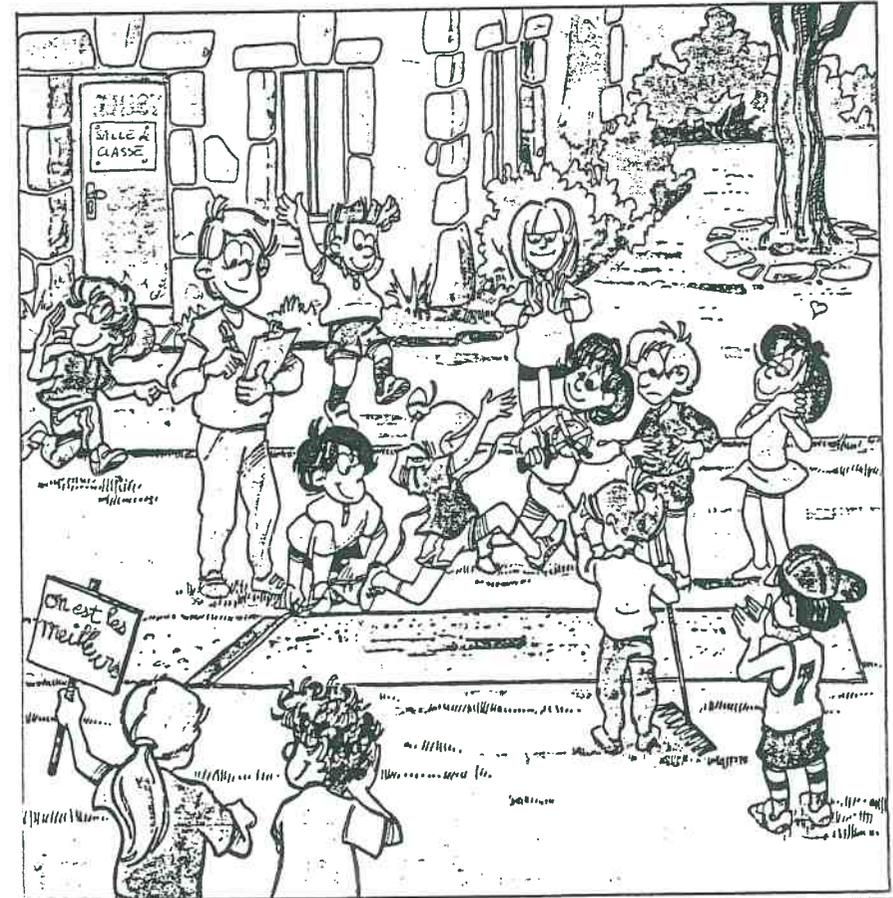
Jeudi 21 octobre 1993

Nous avons participé aux épreuves sportives organisées par l'U.S.E.P. à Dury. Nous étions dans le groupe de Madame Barreau. Nous avons fait de la course, du lancer d'adresse, du lancer en distance et du saut en longueur. Il y avait plusieurs écoles: Dury, Saint Fuscien et Sains en Amiénois. Nous avons trouvé les épreuves très faciles. Tout le monde a réussi.

On s'est fait 2 copines. Cependant, 2 garçons nous embêtaient tout le temps. Notre journée s'est bien passée.

Lucile, Sophie et Aurélie

LES ECOLES LES PLUS SPORTIVES



Quand on est arrivé, des groupes ont été formés en fonction de l'âge des enfants.

On faisait diverses épreuves et à chaque fois, un responsable marquait nos performances et nous avions une note sur 5. Il y avait 4 épreuves: en ajoutant les notes, on obtenait une note sur 20.

Cédric et Antoine



VACANCES SCOLAIRES

Zone A : Académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

Zone C : Académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

VACANCES DE NOEL 1993

Zone A-B-C : Du mardi 21 décembre 1993 après la classe au lundi 3 janvier 1994 au matin.

VACANCES D'HIVER

Zone A : Du vendredi 25 février 1994 après la classe au lundi 14 mars 1994 au matin.

Zone B : Du vendredi 18 février 1994 après la classe au lundi 7 mars 1994 au matin.

Zone C : Du vendredi 11 février 1994 après la classe au lundi 28 février 1994 au matin.

VACANCES DE PRINTEMPS

Zone A : Du samedi 23 avril 1994 après la classe au lundi 9 mai 1994 au matin.

Zone B : Du samedi 16 avril 1994 après la classe au lundi 2 mai 1994 au matin.

Zone C : Du samedi 9 avril 1994 après la classe au lundi 25 avril 1994 au matin.

VACANCES D'ETE

Zone A-B-C : Du mardi 5 juillet 1994 après la classe au mardi 6 septembre 1994 au matin.

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Zone A-B-C : Du samedi 22 octobre 1994 après la classe au mercredi 2 novembre 1994 au matin.

VACANCES DE NOEL 1994

Zone A-B-C : Du mercredi 21 décembre 1994 après la classe au jeudi 5 janvier 1995 au matin.

Les écoles rurales à la pointe de la pédagogie

«Les parents poussent des cris d'orfraie devant les classes à multi-cours, alors qu'elles présentent bien plus d'avantages que les classes traditionnelles à un seul niveau». Paul Le Bohec, qui est intervenu au colloque organisé par la Fédération nationale pour le développement et la promotion de l'école rurale (F.n.d.p.e.r) à la presqu'île de Crozon (24 et 25 avril), sait de quoi il parle. Il a enseigné pendant une trentaine d'années dans ces classes, qui regroupent les enfants sur deux années d'enseignement. «Les petits sont aspirés par les grands». Ils profitent du travail du maître avec les grands et sont encouragés par ces derniers. Les grands ne sont pas lésés, car le travail du maître avec les petits leur permet de réviser. Ces classes donnent le temps aux enfants d'apprendre à leur rythme, sans stress. «Le maître est tranquillisé lorsqu'il dispose de deux années pour apprendre à lire». Il pousse moins les enfants. Et ces derniers, en retour, ne sont pas enclins à freiner.

Dans ces classes rurales, les maîtres nouent des relations plus personnelles avec les enfants. Ceux-ci ne sont pas noyés dans la masse. Ils existent. Ce sont des personnes à part entière, qui s'enracinent dès leur arrivée dans l'histoire de la classe transmise par les grands. Dès la rentrée, les enfants se trouvent dans une classe qui a une âme, un passé. Ce qui n'est pas le cas des classes traditionnelles, où les enfants trouvent leur repères vers Pâques. Reste une condition à respecter : les effectifs des classes à multi-cours ne doivent pas dépasser la vingtaine d'élèves. «Vingt-cinq c'est déjà trop, il est impossible de travailler en groupes». Car dans ces classes, «l'instituteur ne fait pas du travail à la chaîne. C'est un artisan». Il forme des individus reconnus, qui ont une identité. C'est probablement pour cette raison que l'enquête sur le niveau des élèves à l'entrée en C.e. 2, réalisée par le ministère de l'Education, plébiscite les écoles rurales. «Les élèves des petites écoles rurales, y compris ceux des classes uniques, réussissent mieux que la moyenne des écoliers français», soulignait Françoise Oeuvarard, qui a dépouillé cette enquête pour le compte du ministère de l'Education.

humour

TEST DE BONNE CONDUITE :

1. MON CANIVEAU EST SALE. QUE FAIRE?

- A Je prends un balai et je le nettoie.
- B J'attends patiemment que l'employé d'entretien le balaie.
- C Je me plains au Maire.
- D Je pousse les saletés devant la propriété du voisin

2. JE DOIS TONDRE OU COUPER DU BOIS. QUE FAIRE?

- A Je tonds ou je tronçonne selon mon bon plaisir.
- B Je respecte les horaires autorisés et je tiens compte de mes voisins.
- C Je tonds ou je tronçonne quand mes voisins sont en famille sur leur pelouse
- D Je ne tiens compte que des horaires autorisés

3. J'AI DES VERRES PERDUS. QUE FAIRE?

- A Je les cache au fond de la poubelle.
- B Je les jette sur un terrain qui ne m'appartient pas.
- C Je les dépose régulièrement DANS le container et s'il est plein j'attends.
- D Je les dépose A CÔTÉ du container.

4. J'AI UN CHIEN QUI NE DEMANDE QU'A PRENDRE LA POUDRE D'ESCAPETTE: QUE FAIRE?

- A Je l'attache pendant les périodes où je suis absent.
- B Je le fais sortir la nuit pour que personne ne le voit afin qu'il puisse se régaler dans les poubelles notamment dans la nuit du lundi au mardi.
- C Je fais en sorte qu'il ne divague pas en fermant ma porte et, grille ou je lui contruis un chenil.
- D Je le laisse sortir en liberté afin qu'il puisse s'épanouir quitte à faire ses besoins sur le terrain d'autrui.

5. J'AI DES DECHETS VEGETAUX. QUE FAIRE?

- A Je les cache au fond de la poubelle.
- B Je les laisse sur le bord du trottoir en attendant que quelqu'un les ramasse.
- C Je fais du compost ou je les brûle sur mon terrain quand il n'y a pas de vent.
- D Je vais les porter discrètement sur un terrain qui ne m'appartient pas.

6. J'AI VIDE MES BACS DEGRAISSEUR. QUE FAIRE?

- A Je fais un trou dans mon jardin pour y déposer les graisses et les déchets.
- B Je me débarrasse de la graisse sur un terrain ne m'appartenant pas.
- C Je dépose la graisse sur le bord d'un chemin peu fréquenté.

VOUS AVEZ 0 ou 1 POINT:

Bravo vous êtes l'exemple même du bon citoyen qui apprécie la campagne.

VOUS AVEZ ENTRE 2 et 7 POINTS:

Vous êtes un GRATTEPANCHOIS un peu tête en l'air, vous ne faites pas toujours attention mais vous allez progresser.

VOUS AVEZ ENTRE 8 et 14 POINTS:

Attention! Revoyez vos cours d'éducation civique. Il n'est pas possible que vos maîtres vous aient éduqués de cette façon.

VOUS AVEZ PLUS DE 14 POINTS:

Vous devriez habiter sur une île déserte avec le risque de la polluer très rapidement.

~~~~~

Vous avez terminé ce test. Le but était de vous faire sourire et peut être de réfléchir un peu. Sachez cependant que chacune des réponses correspond à une situation vécue.

**7. J'AI UNE RECLAMATION A PRESENTER A UN ELU. QUE FAIRE?**

- A Je lui téléphone pendant les heures des repas quand il est en famille.
- B Je téléphone à la mairie en laissant mon message sur le répondeur.
- C Je lui téléphone pendant son premier sommeil.
- D Je téléphone à son domicile aux jours et heures convenables.

**Analyse des résultats:**

|               | A | B | C | D | résultats |
|---------------|---|---|---|---|-----------|
| Question 1    | 0 | 1 | 2 | 3 |           |
| Question 2    | 2 | 0 | 3 | 1 |           |
| Question 3    | 2 | 3 | 0 | 1 |           |
| Question 4    | 1 | 3 | 0 | 2 |           |
| Question 5    | 1 | 2 | 0 | 3 |           |
| Question 6    | 0 | 3 | 1 |   |           |
| Question 7    | 2 | 0 | 3 | 1 |           |
| Votre total : |   |   |   |   |           |



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
rédigé par MM. GOURGUECHON, BOCQUET, NAVARRE Maurice  
sous la responsabilité de M. HANIN

- Imprimé par nos soins -